

222C1435
FR0013447729-FS0423

9 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VERALLIA
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 9 juin 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 juin 2022, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA¹ et des sociétés CDC Croissance², CNP Assurances² et LBP Prévoyance² qu'elle contrôle, le seuil de 10% du capital de la société VERALLIA et détenir, indirectement, 12 728 450 actions VERALLIA représentant 21 589 989 droits de vote, soit 10,41% du capital et 15,74% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA ¹	9 189 887	7,51	18 051 426	13,16
CDC Croissance ²	1 877 315	1,54	1 877 315	1,37
CNP Assurances ²	1 636 798	1,34	1 636 798	1,19
LBP Prévoyance ²	24 450	0,02	24 450	0,02
Total CDC	12 728 450	10,41	21 589 989	15,74

Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions VERALLIA à titre de collatéral par CNP Assurances.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La CDC, qui a franchi indirectement le seuil de 10% du capital de la société VERALLIA, déclare les intentions suivantes :

- le franchissement en hausse à titre indirect par la CDC du seuil de 10% du capital de la société VERALLIA résulte de titres reçus par CNP Assurances à titre de collatéral ;
- la CDC n'a conclu aucun accord d'actionnaires avec un tiers, constitutif d'une action de concert ;
- la CDC envisage d'acquérir ou de céder, en fonction des conditions de marché et de façon non significative, des titres VERALLIA ;
- elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de VERALLIA ;

¹ Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.

³ Sur la base d'un capital composé de 122 289 183 actions représentant 137 188 910 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- elle n'envisage pas de mettre en œuvre une quelconque stratégie vis-à-vis de VERALLIA, ni aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- elle n'est pas partie à des accords et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- elle n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de VERALLIA ;
- elle n'envisage pas de demander la nomination d'administrateurs. »
